

## Quimper Cornouaille Développement, de nouveaux élus pour un nouvel élan

Suite aux élections locales de ce printemps 2014, l'ensemble des communautés et syndicats de SCoT ont procédé à une nouvelle désignation de leurs représentants à Quimper Cornouaille Développement, entraînant une réinstallation complète des instances de l'Agence à l'occasion des séances d'assemblée générale et de conseil d'administration qui se sont tenues le lundi 16 juin.

A l'image des élections municipales et communautaires le changement est important puisque, sur les 20 représentants des collectivités, les trois quarts (15 d'entre eux) sont nouveaux dans ces instances et seuls un quart y siégeaient auparavant. Les représentations de l'État, de la Région, du Département et des chambres consulaires sont par contre inchangées.

Le nouveau président de l'Agence est Ludovic Jolivet (président de Quimper Communauté).

Il est assisté dans le cadre du bureau par Hervé Herry (Quimper Communauté) en qualité de vice-président délégué et élu référent économie, Sébastien Miossec (président de la CC du Pays de Quimperlé) en qualité de vice-président et élu référent énergie, Roger Le Goff (président de la CC du Pays Fouesnantais) en qualité de trésorier et élu référent tourisme, et Claude Ravalec (CCI Quimper Cornouaille) en qualité de secrétaire.

Sont par ailleurs désignés comme élus référents : pour l'urbanisme, Guillaume Menguy (Quimper Communauté), pour les contractualisations, Michel Canévet (président de la CC du Haut Pays Bigouden), pour le maritime, Raynald Tanter (président de la CC du Pays Bigouden Sud), et pour le très haut débit, Jean-Hubert Pétillon (président de la CC du Pays Glazik).

Cette nouvelle prise en mains des destinées de Quimper Cornouaille Développement s'est accompagnée de messages d'attachement partagé à la Cornouaille et à son développement, de volonté de faire vivre le cadre partenarial constitué par l'Agence et de mobiliser le plus efficacement ses équipes pour un développement économique performant, un urbanisme maîtrisé et une transition énergétique assumée.

*Assemblée générale et Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement, le 16 juin 2014*



De gauche à droite :  
Roger Le Goff (trésorier et élu référent tourisme),  
Claude Ravalec (secrétaire),  
Michel Canévet (élu référent contractualisations),  
Hervé Herry (vice-président délégué et élu référent économie),  
Sébastien Miossec (vice-président et élu référent énergie),  
Ludovic Jolivet (président),  
Ronan Marcel (directeur),  
Raynald Tanter (élu référent maritime),  
Jean-Hubert Pétillon (élu référent très haut débit).



“ L'échelle de la Cornouaille et le fort sentiment d'appartenance qui nous unit sont des atouts essentiels. L'heure est à la mobilisation autour des stratégies de renforcement de nos dynamiques économiques et de développement durable.”

Ludovic Jolivet, président de Quimper Cornouaille Développement

C'est avec les élus de toute la Cornouaille et nos partenaires institutionnels et consulaires que nous procédons actuellement au redémarrage de Quimper Cornouaille Développement, à la fois structure de Pays et agence de développement, d'urbanisme et d'énergie constituée ces dernières années.



Notre mandat s'ouvre tant sur des incertitudes quant à l'organisation territoriale, le devenir des régions et départements et ses incidences sur les intercommunalités, que sur une certitude, celle de la réduction programmée des capacités financières de nos collectivités.

Pour autant l'heure n'est pas au repli mais au contraire, pour un territoire excentré dans une Bretagne dont la dynamique penche plutôt vers l'est, à la mobilisation autour des stratégies nécessaires au renforcement de nos dynamiques économiques et de développement durable.

L'échelle de la Cornouaille, 10% de la population et de l'économie régionale, et le fort sentiment d'appartenance qui nous unit sont des atouts essentiels.

Pour Quimper Cornouaille Développement, après le temps de la fondation est maintenant venu celui de l'action. En tant que cadre partenarial notre Agence doit répondre au défi de la cohésion, et en tant qu'outil mutualisé à celui de l'efficacité, tant nos ressources se raréfient et doivent dorénavant être concentrées sur l'essentiel.

## Loi ALUR

### (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)



La loi ALUR promulguée le 24 mars 2014 a comme objectif principal de faciliter la construction de 500 000 logements par an tout en préservant les espaces agricoles et naturels de l'artificialisation des sols. L'analyse de cette loi par Quimper Cornouaille Développement n'est pas exhaustive, elle détaille les 3 points majeurs en lien avec le programme de travail de l'Agence.

### Le rôle des agences d'urbanisme renforcé

L'article L 121-3 du Code de l'Urbanisme est modifié et détaille les missions des agences d'urbanisme. Leur rôle est notamment précisé sur le développement de l'observation territoriale et le suivi des évolutions urbaines avec l'élaboration de Schémas de Cohérence

Territoriale (SCoT) et de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). Les agences sont également ciblées pour la diffusion des démarches et outils du développement territorial durable.

### La rénovation des règles d'urbanisme

#### Le renforcement des SCoT

Dans un souci de simplification et de sécurisation juridique, le SCoT devient l'unique document intégrant les normes de rang supérieur. Les démarches InterSCoT, comme celle animée par QCD, sont dorénavant reconnues. Les périmètres de SCoT délimités après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne pourront donc plus être élaborés à l'échelle d'un seul EPCI, afin d'éviter la superposition avec les PLUi.

■ pour les PLUi valant Plan de Déplacements Urbains et Programme Local de l'Habitat, la loi les intègre à travers un Programme d'Orientations et d'Actions (POA),

■ le reclassement en zones naturelles des anciennes zones à urbaniser est facilité.

#### Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Trois ans après la promulgation de la loi, les EPCI deviendront compétents en matière de documents d'urbanisme, pendant cette période le transfert de compétence pourra être volontaire.

Pour faciliter la construction de logements tout en réduisant l'artificialisation du sol, de nombreux articles du code de l'urbanisme sont modifiés. Les éléments majeurs sont les suivants :

- le Coefficient d'Occupation du Sol (COS) et la superficie minimale des terrains sont supprimés,
- le diagnostic du PLU devra analyser la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis,
- le rôle des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) est renforcé,

#### L'urbanisme commercial renforcé

L'urbanisme commercial devient pleinement intégré dans l'ensemble du DOO<sup>1</sup> du SCoT. A travers cette nouvelle logique (précédemment circonscrite dans un document autonome), l'ensemble des compétences du SCoT guidera les aménagements commerciaux de demain : forte incitation à l'économie de sol et à la compacité des formes bâties, respect du paysage, desserte en transport en commun, réduction de la minéralisation du sol par le stationnement, contrôle de l'implantation des drives... En outre, la loi Pinel maintient la possibilité de déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux à la parcelle sous certaines conditions. De plus, elle simplifie les procédures d'autorisations des projets commerciaux en fusionnant le permis de construire et l'autorisation d'exploitation commerciale.

Pour les commerces de plus de 1000 m<sup>2</sup>, les capacités de stationnement maximales sont divisées par deux. La remise en état du terrain devient obligatoire lorsqu'il est mis fin à l'exploitation.

### L'accompagnement des EPCI dotés de PLH

La loi ALUR renforce la place des EPCI dans la coordination des politiques de l'habitat. A ce titre, le Programme Local de l'Habitat, intégré ou non dans un PLUi, voit son champ d'intervention agrandi et sa politique partenariale renforcée. Par exemple, les EPCI compétents en matière d'habitat doivent définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social. Ils deviennent également l'acteur majeur de la définition des actions en matière de

réhabilitation du parc existant (public ou privé), notamment la lutte contre l'habitat indigne et les actions à destination des copropriétés en difficulté. Enfin, la loi ALUR crée la possibilité pour les EPCI de se doter d'un Observatoire Local des Loyers (OLL).

Quimper Cornouaille Développement, qui accompagne les EPCI de Cornouaille dans l'élaboration et l'évaluation des PLH, tiendra compte de ces évolutions.



## La Cornouaille : 129 500 emplois, 10% des emplois bretons

Le secteur primaire concentre 4% des emplois cornouillais, avec une forte présence de la pêche. L'industrie regroupe 16%, plus qu'en moyenne régionale (15%) ou nationale (14%).

Bien que diversifiée, la filière agroalimentaire y est prépondérante. Le commerce, les transports et autres services représentent comme en région 41% des emplois, avec une importance particulière du tourisme. Enfin, 32% des emplois dépendent de l'administration publique-enseignement-santé-social.

Cette répartition de l'emploi selon le secteur d'activité utilisée traditionnellement peut être complétée par une analyse transversale des fonctions remplies par les actifs selon la profession qu'ils occupent (Cf. méthodologie).

### 23% des emplois sont « de production concrète »

Ils concernent des fonctions produisant directement des biens matériels ou mettant en œuvre concrètement des processus techniques.

La fabrication (dans la production industrielle ou artisanale) est la fonction la plus répandue, avec plus de 14 500 emplois (11% des effectifs cornouillais en 2010). Malgré une perte de 9% sur la décennie 1999-2010, elle est nettement plus présente qu'en moyenne bretonne.

Le BTP a vu ses effectifs croître de 27% en 10 ans. Il concentre près de 9 600 emplois, soit 7% des emplois en Cornouaille comme en région.

A contrario, les métiers de l'agriculture-pêche ont perdu presque 30% d'emplois en 10 ans. Ils comptent moins de 5 600 emplois en Cornouaille et sont sous-représentés au regard de leur présence régionale, malgré la forte présence de la pêche sur le territoire.

### 17% des emplois fournissent des services aux entreprises, en interne ou externalisés

La gestion, avec environ 14 000 emplois, concentre 11% des emplois (comme en Bretagne). Elle regroupe les professions liées à l'administration des entreprises (employés et cadres administratifs et financiers...) et les métiers de la banque et de l'assurance.

Le commerce inter-entreprises, présent dans le commerce de gros et dans l'industrie, compte seulement 3 700 emplois et est sous-représenté par rapport en région.

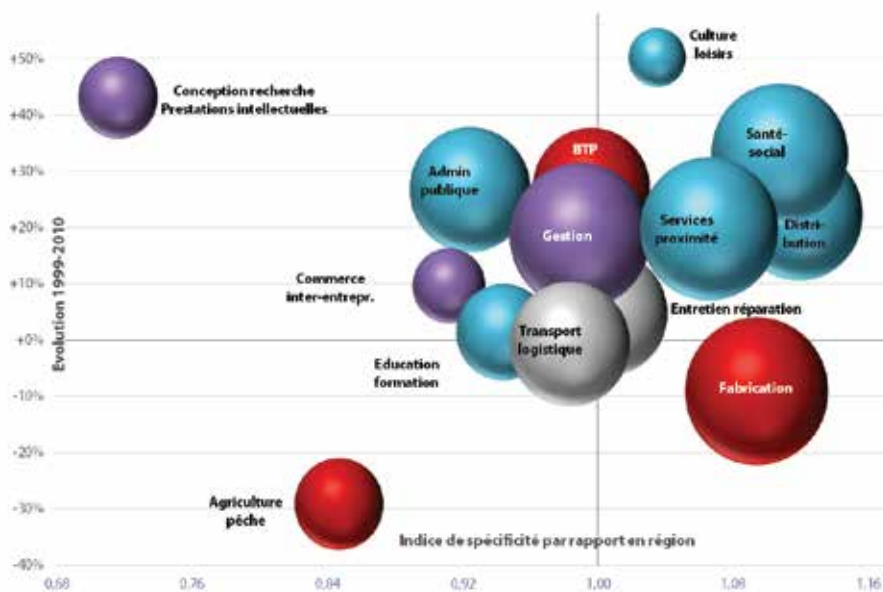
Il en est de même pour les métiers de la conception-recherche (en amont de la production concrète) et les fonctions de prestations intellectuelles (conseil, analyse et expertise, avocats, architectes...), qui malgré leur forte progression sur la décennie (+43%) restent fortement sous-représentés avec 4 400 emplois (3%).

### 44% des emplois sont liés aux services à la population ou au fonctionnement de la société

Les services de proximité (métiers assurant des prestations de la vie courante : cuisiniers, serveurs, aides à domicile, coiffeurs...) concentrent plus de 13 500 emplois, soit 1 emploi cornouillais sur 10. Ils sont surreprésentés par rapport en Bretagne et ont progressé de 20% en 10 ans.

La distribution, avec près de 11 500 emplois (9 %) regroupe les professionnels de la vente aux particuliers (petits commerçants, grande distribution, vendeurs, caissiers...), y compris l'artisanat commercial (boulangers, bouchers...). Elle est également surreprésentée par rapport en région et a progressé de 22% sur la décennie.

Évolution de l'emploi par fonctions entre 1999 et 2010 et indice de spécificité par rapport en Bretagne



L'indice de spécificité est la part de l'emploi d'une fonction dans l'emploi total de la zone, rapportée à la part de l'emploi de la fonction en région.

Un indice > 1 indique une surreprésentation de l'emploi de la fonction par rapport en région et, inversement, un indice < 1 indique une sous-représentation.

Le rond est proportionnel au volume d'emplois de la fonction.

Source : INSEE - Recensement de la population 2010

Exploitations complémentaires.

Les effectifs des métiers en santé-social (13 300) et en culture-loisirs (2 300) ont aussi fortement augmenté et sont plus nombreux qu'en moyenne bretonne.

Seules les fonctions de l'administration publique et de l'éducation-formation sont moins présentes qu'au plan régional, avec respectivement 10 350 et 6 200 emplois, soit globalement 13% des emplois cornouillais.

### 16% des emplois sont en relation directe tant avec les entreprises qu'avec les ménages

Les métiers en entretien et réparation (nettoyage, maintenance, traitement des déchets...) et en transport et logistique (passagers et marchandises...) concentrent chacun plus de 10 000 emplois, soit environ 8% des emplois cornouillais chacun, comme en moyenne bretonne. Leurs effectifs sont relativement stables depuis 10 ans.

## MÉTHODOLOGIE

Les professions ont été regroupées en 15 fonctions définies par l'INSEE. Elles sont transversales par rapport aux secteurs d'activités, permettant de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises. Elles sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification.

## Conseil de développement

Dans le cadre de la future contractualisation Pays de Cornouaille/Région Bretagne, le Conseil régional a décidé de se doter d'une méthode originale pour valider les projets et les priorités du territoire. Un comité de programmation associera à parité, les élus représentant l'ensemble des collectivités de Cornouaille et les membres du Conseil de développement représentant la « société civile ».

De cet exercice innovant de démocratie participative, élargi à la réflexion sur l'attribution des différents fonds européens, devrait naître une programmation de projets plus proche des attentes des acteurs du territoire, plus transversale et conforme aux orientations issues de notre récente étude prospective.

À l'aune de ces enjeux, le Conseil de développement a proposé aux élus des modifications structurantes de son fonctionnement : un élargissement à l'ensemble des forces vives représentatives du territoire, un bureau plus ouvert, des commissions thématiques

spécifiques, un rythme de travail et d'échange d'informations plus soutenu, accompagné par un animateur permanent. Il a également et surtout, rappelé son travail précédent qui lui a permis de faire émerger de vrais critères transversaux et partagés d'analyse des futurs projets du territoire.

Tout au long de la phase de programmation, comme dans le suivi des projets, le Conseil de développement s'attachera à faire valider collectivement les priorités structurantes pour l'avenir de la Cornouaille.

**3**  
juillet  
2014

### Journée bois énergie

organisée par le pôle énergie de Quimper Cornouaille Développement  
9h-17h à l'Arthémuse à Briec de l'Odet

**8**  
juillet  
2014

### Comité de lecture de l'observatoire de l'habitat cornouaillais

10h-12h à l'EMBA à Quimper

**22-27**  
juillet  
2014

### Dans le cadre du « Cornouaille » Village ialy « Le Cornouaille gourmand »

initié par Quimper Communauté  
11h-19h et le dimanche à partir de 10h, Cour de la maison diocésaine à Quimper

**24**  
juillet  
2014

### Dans le cadre du « Cornouaille »

#### soirée spéciale de présentation des projets ialy

à destination des entreprises et autres acteurs professionnels de la démarche ialy

(centres de recherche, organismes de formation, partenaires locaux du développement économique ou de l'innovation...)

Horaires en cours de détermination, « Club Gradlon » place de la Résistance (entrée face à la préfecture) à Quimper

**13**  
octobre  
2014

### Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement

14h30-17h hôtel de ville et d'agglomération de Quimper

## BRÈVES

### InterSCoT maritime

Une consultation pour la réalisation d'une étude sur l'environnement marin en Cornouaille a été lancée en mai. L'objectif est d'apporter une expertise environnementale au volet activités et ressources maritimes de l'interSCoT réalisé par Quimper Cornouaille Développement. Cette mission -état initial de l'environnement marin, appui à l'élaboration des orientations du projet maritime, évaluation environnementale- débutera début juillet.

### L'Espace Info Energie de Cornouaille répond à l'appel à projet plateforme locale de rénovation énergétique

En juin, l'Espace Info Energie de Quimper Cornouaille Développement, a répondu à l'appel à projet de l'Ademe et de la Région sur une étude pré-opérationnelle de mise en œuvre d'une plateforme locale de rénovation. Cette réponse a été rédigée en étroite concertation avec les collectivités et partenaires institutionnels et associatifs.

Ces plateformes sont destinées à simplifier le parcours des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique et devraient conduire à une massification des rénovations en France, afin d'atteindre les objectifs du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, soit 500 000/an à partir de 2017. Les résultats de cet appel seront connus en septembre.

## Rencontre des professionnels du tourisme et de l'aéroport de Quimper Cornouaille

Le 22 mai 2014, à l'occasion du premier vol Londres-Quimper de la saison 2014, une rencontre entre les professionnels du tourisme et l'aéroport de Quimper Cornouaille a été co-organisée par Quimper Cornouaille Développement et Vinci Airports. Cette rencontre a permis d'initier une discussion sur les attentes des visiteurs britanniques et leur accueil sur la Destination Quimper Cornouaille.

Quelques élus cornouaillais ont accueilli les passagers avec une mallette-cadeaux.



De gauche à droite : Ludovic Jolivet (président de Quimper Communauté), Roger Le Goff (Président de la commission tourisme de QCD), Hervé Herry (vice-président de Quimper Communauté), Alain Decourchelle (maire de Pluguffan), Arnaud Favier (British Airways), Laurent Bruchon (directeur adjoint de QCD, directeur du développement économique de Quimper Communauté).

[www.quimper-cornouaille-developpement.fr](http://www.quimper-cornouaille-developpement.fr)

Directeur de la publication : Ludovic Jolivet

Rédacteur en chef : Ronan Marcel

Secrétaire de rédaction : Maryse Brégeon

Réalisation : GéDÉ'ailles Communication - Quimper

Impression : Cloître imprimeurs (29800 St-Thonan)

Dépôt légal : juillet 2014

ISSN : 2119-2928

Crédits photographiques et cartographiques : Quimper Cornouaille Développement

Tirage : 500 exemplaires

Quimper  
Cornouaille  
Développement

La lettre d'info  
de Quimper Cornouaille Développement

# 12 | JUILLET 2014

La lettre d'info de Quimper Cornouaille Développement est une publication de Quimper Cornouaille Développement (association loi 1901)  
3 rue Pitre Chevalier - immeuble le Marygold - 29 018 Quimper Cedex  
Tél : 02 98 10 34 00 - Mail : [contact@quimper-cornouaille-developpement.fr](mailto:contact@quimper-cornouaille-developpement.fr)  
Site web : [www.quimper-cornouaille-developpement.fr](http://www.quimper-cornouaille-developpement.fr)

